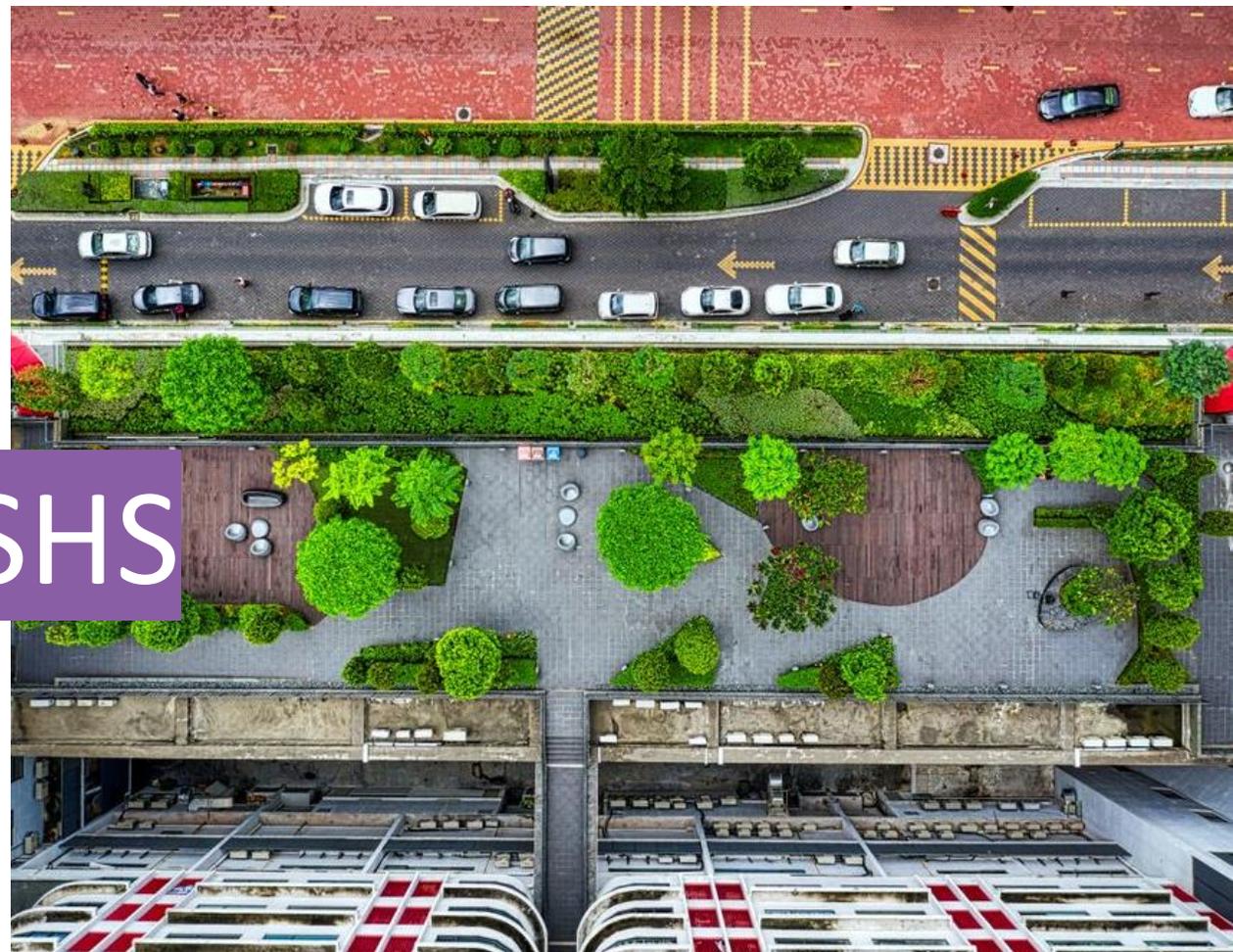


Déploiement du dispositif TEDS en SHS

Dernière mise à jour :
19 mars 2025

Cécile REDONDO
Stéphane DI BIASIO



Transition Écologique pour un Développement Sustainable (TEDS)

Déploiement du dispositif TEDS en SHS

1. La certification TEDS

Obligatoire pour tous les étudiants de licence (à la rentrée 2025), après une phase d'expérimentation et de lancement du dispositif en 2024-2025 en SHS

a. Obtention de 6 crédits

- À l'UJM, l'obtention de la certification TEDS est conditionnée à l'obtention de **6 crédits par étudiant**, via 2 éléments :
- le **suivi du parcours Moodle TEDS** sur les 3 années de licence : **2 crédits** (voir ci-après) ;
 - la **validation de 2 UEOS (incluses dans l'offre de formation SHS)** : **2 + 2 crédits** (voir contenu et modalités ci-après).

b. Inscription au parcours TEDS

À l'issue de l'inscription pédagogique pour l'année universitaire en cours, tous les étudiants de L1 reçoivent en septembre-octobre un courriel les invitant à initier (en complète autonomie) **leur parcours TEDS** dans un **espace Moodle dédié** <https://mood.univ-st-etienne.fr/course/view.php?id=5959> auquel ils sont d'office inscrits.

2. Le parcours Moodle TEDS 1/2

Le **parcours Moodle TEDS** est un parcours progressif qui doit être débuté **en L1** et qui s'étend **sur les 3 années de la licence**.
Il comprend :

a. Un module de présentation de la certification TEDS (objectifs, contenus, tâches à réaliser) (1h de temps environ) avec :

- Une rubrique intitulée « **Avant de commencer** » avec des informations dont il faut prendre connaissance avant de se lancer dans le dispositif ;
- Un **sondage** qui interroge les pratiques étudiantes ;
- Une rubrique « **Pour bien commencer** » avec 4 vidéos à visionner.

b. Trois tests (1 par an) :

- Un test de **positionnement** en L1 ;
- Un test **intermédiaire/blanc** en L2 ;
- Un test **final/de certification** en L3.

Ces 3 tests interrogent chacun **les 4 thématiques suivantes** : le changement climatique, la biodiversité, les ressources et énergies, la responsabilité sociétale des entreprises.

2. Le parcours Moodle TEDS 2/2

c. La participation à **une** activité/événement de sensibilisation TEDS au cours des 3 années de licence

- Atelier du type *Fresque du climat*
- Atelier *2Tonnes* (atelier de sensibilisation au changement climatique, orienté vers les solutions possibles à différentes échelles)
- Atelier ou conférence pendant le [Printemps du développement durable \(PDD\)](#) organisé par l'UJM pendant 3 semaines au mois de mars-avril **sur tous les campus** avec une quarantaine de stands, jeux, animations, projections, expositions, challenges, etc., incluant la **validation d'une « tuile » sur Moodle** : la mention « **activité TEDS non réalisée** » changera en la mention « **activité TEDS validée** » après l'émargement à la fin de l'activité

Sinon dépôt d'une attestation en ligne à l'issue de l'activité (justificatif sous forme de formulaire à remplir).

- Pour toutes les activités sur inscription : **le billet web reçu par email** fera office de justificatif

- Pour toutes les activités sans billet web :

remplir les champs de **la fiche « Attestation de participation » sur place à la fin de l'activité**

(carte étudiant faisant office de preuve) avec apposition d'un tampon final sur le document à la fin de l'événement par la personne en charge de l'animation de l'atelier + à déposer dans *Moodle*.



Université Jean Monnet
Saint-Etienne
 Attestation de participation
 Etudiant(e) :
 Prénom :
 Nom :
 Matricule :
 Animateur, organisateur ou référent :
 De la faculté d'Économie, d'Éducation ou de Sciences Humaines et Sociales, à partir de son atelier / événement de sensibilisation répondant aux critères de certification TEDS.
 Lieu de l'activité :
 Date :
 Signature de l'animateur, de l'organisateur ou du référent :

Validation du parcours *Moodle*

Si ce parcours est validé à la fin des 3 années de licence, l'UJM en centrale attribuera **2 crédits à chaque étudiant entré en L1** : il s'agit de 2 crédits supplémentaires au diplôme et indépendants de la formation.

3. Les 2 UEOS (4 autres crédits restants)

En L2 aux semestres 3 et 4

Les 4 autres crédits restants seront « **remontés** » de la formation *via* la participation à 2 UEOS labellisées/ badgées TEDS qui sont **obligatoires** :

- l'UEOS « **Questions environnementales** » (format conférences) au **S3 de la L2** (2 crédits)
voir ci-contre : <https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/formation/teds.html>
- l'UEOS « **Activité physique et santé** » au **S4 de la L2** (2 crédits)
voir ci-contre : <https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/formation/ueos/ue-activites-physiques-et-sante.html>

La présence à ces 2 UEOS **obligatoires** permet de valider les **4 crédits formation**.

BILAN 1/2

Durant l'année de la L1, il s'agit de :

- lire les rubriques, faire le sondage sur les pratiques et visionner les vidéos (1h de temps environ) ;
- réaliser le test de positionnement sur les 4 thématiques ;
- participer à une activité (en L1, L2 ou L3).

Ces 3 éléments sont obligatoires.

La **date butoir** pour réaliser les 2 premiers éléments est la fin de la L1 et **le 3^e élément** peut être réalisé en L1, en L2 ou en L3.

Une **jauge de progression s'affiche** avec un score de réalisation des activités : 25 %, 50 %, 75 % et 100 %. Le score maximal de 100 % ne s'affiche que lorsque le parcours est complètement terminé, soit à la fin de la L3 après que toutes les activités, y compris les 3 tests ont été réalisés.

BILAN 2/2

- Il n'y a **pas de note attribuée** pour la réalisation du parcours *Moodle* TEDS car la certification est indépendante de la formation.
- En revanche, **les 2 UEOS comprises dans la formation en L2 aux S3 et S4** donnent lieu à une évaluation notée. Comme toute UE, les UEOS comptent dans la validation du semestre et de l'année.
- Ainsi, il faut réaliser **toutes les activités** du parcours *Moodle* TEDS et **participer aux 2 UEOS** pour obtenir la certification en fin de L3.
- La certification TEDS **n'a aucun impact direct sur le diplôme**. Elle est obligatoire en licence mais elle ne conditionne pas l'obtention du diplôme de licence.
- Néanmoins, l'entrée en formation dans de nombreux masters est désormais conditionnée à l'obtention de cette certification TEDS.

Ressources et compléments d'information dans l'article en ligne sur le site de l'établissement : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/tous-les-faits-marquants/annee-2024-2025/zoom-sur-2024-2025/certification-teds.html>

BONNE RÉUSSITE DE VOTRE CERTIFICATION TEDS !

N'hésitez pas à faire remonter vos questions à **Cécile REDONDO** cecile.redondo@univ-st-etienne.fr
Responsable de la mission « Responsabilité sociale de l'établissement - Qualité » pour l'UFR SHS